

Bureau communautaire
Lundi 17 avril 2023 – 13h30

Séance présidée par : Céline CHARRIAUD – **SALLE DES CONFERENCES –**

PRENOM NOM	FONCTION/DELEGATION	PRESENT/ABSENT/EXCUSE
CELINE CHARRIAUD	PRESIDENTE	PRESENTE
JEAN-JACQUES MONLOUBOU	V.P. – administration générale, ressources humaines et gens du voyage	PRESENT
CHRISTOPHE VIDAL	V.-P. – agriculture et services aux communes	PRESENT
PHILIPPE MATHIEU	V.-P. – dynamique économique	PRESENT
PIERRE CHASSANG	V.-P. – politique du logement et planification	PRESENT
DANIEL MIRAL	V.-P. – finances et contractualisations financières	PRESENT
MARTINE GUIBERT	V.-P. – emploi, formation et transition énergétique	PRESENT
JEAN-LUC BOUCHARINC	V.-P. – tourisme, thermalisme et activités de pleine nature	PRESENT
JEAN-MARC BOUDOU	V.-P. – forêt et environnement	PRESENT
SOPHIE BENEZIT	V.-P. – culture, patrimoine et alimentation	PRESENTE
GERARD DELPY	V.-P. – services à la population	PRESENT
GERARD MOULIADE	V.-P. – partenariats territoriaux	EXCUSE
MARC PUGNET	V.-P. – sport et jeunesse	PRESENT
EMMANUELLE NIOCEL JULHES	V.-P – diffusion artistique	EXCUSEE
JEAN-LUC PERRIN	V.-P – mobilité et commerce	EXCUSE
PHILIPPE DELORT	V.-P – santé	ARRIVE A 14H30
BERNADETTE RESCHE	Conseillère communautaire déléguée à la lecture publique et aux structures muséales	PRESENT
GUY CLAVILIER	Conseiller communautaire délégué au Projet Grand Site de France Truyère	PRESENT

BERNARD MAURY	Conseiller communautaire délégué aux travaux et au SPANC (secteur Saint-Flour, Pierrefort, Neuvéglise et Chaudes-Aigues)	PRESENT	
ANNIE ANDRIEUX	Conseillère communautaire déléguée à l'habitat	PRESENTE	
LOÏC POUDEROUX	Conseiller communautaire délégué aux travaux, au SPANC (secteur Planèze et Margeride) et aux déchets ménagers	PRESENT	
OBJET	AVIS ET SUITE A DONNER	DOSSIER SUIVI PAR	ÉLUS REFERENTS
INFORMATION			
Présentation de la coordinatrice de la politique éducative et sociale ✚ Rachel BRUN		Lionel SIGNORINI	Gérard DELPY Marc POUGET
TRANSITION ENERGETIQUE			
Photovoltaïque en toiture ✚ Présentation par IMPULSION GROUPE des différentes formes de structuration juridique que Saint-Flour Communauté pourrait déployer pour porter ses projets d'installations EnR ✚ Présentation du cadastre solaire par CYTHELIA ENERGY	CC : Comment la collectivité peut-elle investir dans ses projets de production EnR ? Présentation par Mme de BEHR (IMPULSION GROUPE) de 4 types de structuration : - <u>Régie à autonomie financière</u> : dont le champ d'intervention est limité au territoire de l'EPCI (il n'est donc pas possible de prendre en compte les projets d'autres territoires). C'est ce type de structuration qui est utilisée pour nos réseaux de chaleur. - <u>Régie à autonomie financière et personnalité morale</u> : qui présente les mêmes caractéristiques que la structure précédente mais qui est quant à elle imposable au titre des sociétés - <u>Société publique locale (SPL)</u> : société anonyme créée entre au moins 2 collectivités. La SPL peut avoir plusieurs activités mais qui doivent être complémentaires. Cette structuration impose une fiscalité lourde (société commerciale) et une gestion complexe (régime mixte public/ privé). Il existe peu de SPL dans le domaine des énergies renouvelables.	Céline RIEUTORT	Martine GUIBERT

- Société d'économie mixte locale (SEM) : société anonyme avec un champ d'intervention très large et qui n'est pas limitée territorialement. Elle est créée par la collectivité avec des partenaires privés et ou d'autres collectivités. Son capital est majoritairement public (entre 50 et 85%). La SEM doit être mise en concurrence obligatoirement avec d'autres structures lors des marchés publics. Cette structuration impose une fiscalité lourde.

Martine Guibert précise que la Région AuRA dispose d'un Fonds d'investissement dédié à la transition énergétique : le fonds OSER ENR. Il s'apparente à une SEM.
Elle invite à se rapprocher des services de la Région AuRA qui ont une certaine expérience dans le domaine.

Loïc Poudroux mentionne également la forme des Groupements d'Intérêts Publics (GIP). Après vérification, ceux-ci ne sont pas pertinents pour les projets EnR car ils associent des personnes publiques et privées qui mettent en commun des moyens pour exercer une activité d'intérêt général sans but lucratif (pas de réversion des bénéfices aux membres du groupement). La création de cet établissement doit être validé par l'Etat. On les retrouve beaucoup dans les secteurs de la santé et du social.

Retour sur les dividendes dans les projets EnR :
- parts sociales : attendre 10 ans pour le retour ;
- rémunération des comptes courants associés.

Présentation du cadastre solaire par CYTHELIA ENERGY (M. Lelong)

Le cadastre solaire permet d'offrir aux habitants et aux professionnels un moyen simple et efficace pour évaluer le potentiel solaire de leurs toitures. Chaque surface de toiture est ainsi cartographiée en fonction de son potentiel solaire au moyen d'un dégradé de

couleur. Ces données sont ensuite accessibles via une application internet grand public adaptée à toutes les tailles d'écrans et qui peut également suivre la charte graphique des collectivités.

L'application permet également de simuler sa production électrique, le montant de l'investissement à prévoir, les gains sur l'année (vente d'électricité) ainsi que le temps de retour sur investissement.

Le montant pour la mise en œuvre d'un cadastre solaire à l'échelle de l'ECPI s'élèverait entre 21 000 € et 25 000 € selon les options choisies.

Les membres du bureau exécutif valident le principe d'engager un cadastre solaire sur l'ensemble du territoire communautaire et de vérifier en amont si des subventions pourraient être mobilisées.